

**Commune de**

**MERU**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**REVISION**

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :

.....

**6a**

**NOTICE SANITAIRE**

## EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Depuis 2014, Méru est affiliée au Syndicat d'Eau Potable des Sablons (SMEPS), qui a délégué l'exploitation du réseau d'eau destinée à la consommation humaine (communément appelée « eau potable ») à Suez Environnement.

D'après les données du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service de 2018 du SMEPS Méru fait partie de l'Unité de Gestion de Méru-Vallée d'Esches (Méru, Esches, Bornel sauf Anserville, Belle-Eglise). Les données de l'UGE de Méru-Vallée d'Esches en 2018 sont les suivantes :

- 22 216 habitants desservis (dont 14 703 à Méru)
- 122,73 km de réseaux
- 7116 abonnés domestiques + 315 abonnés non domestiques (7431 au total dont 4798 à Méru)
- Volume consommé autorisé 2018 : 890 659 m<sup>3</sup> soit en moyenne 120 m<sup>3</sup>/abonné sur l'UGE
- Paramètres microbiologiques : 0 prélèvement non conforme / 36 (taux de conformité = 100%)
- Paramètres physico-chimiques : 1 prélèvement non conforme / 28 (taux de conformité = 96%) (analyse réalisée chez un abonné qui a révélé un dépassement de la limite de qualité pour le paramètre plomb, dû au branchement plomb de l'abonné qui a été reprise depuis par le délégataire d'eau potable (Suez))
- Rendement du réseau : 69,36 %
- 5 captages :
  - Esches
  - Méru F1 et F2 (sur le même site) sud de Méru
  - Vallée Mort d'Hommes (Bornel)
  - Paradis (en secours) (Bornel)
- 2 stations de traitement des pesticides (Méru et Esches)
- 5 réservoirs d'eau potable :
  - 2 châteaux d'eau sur la commune de Méru « Boulaines » et « Hénonville » de 1500 m<sup>3</sup> chacun
  - 1 château d'eau « Rougemont » sur la commune de Bornel de 400 m<sup>3</sup>
  - 1 réservoir semi-enterré « le Ménillet » sur la commune de Bornel de 1500 m<sup>3</sup>
  - 1 réservoir semi-enterré « Lalande » sur la commune d'Esches de 100 m<sup>3</sup>, faisant également office de station de surpression

L'origine de l'eau destinée à la consommation humaine distribuée sur la commune de Méru provient de trois forages :

- deux forages situés sur le territoire de Méru, rue Mimaut, constitués de 3 pompes de 120 m<sup>3</sup>/h chacune ;
- un forage situé sur la commune d'Esches composé de 2 pompes de 120 m<sup>3</sup>/h chacune.

2 des 3 captages d'eau de Méru sont identifiés prioritaires, ce qui a donné lieu à une étude d'aire d'alimentation de captages en 2019 qui donnera suite à des actions.

L'eau est stockée dans deux réservoirs, l'un situé route d'Hénonville (1 000 m<sup>3</sup>), l'autre au Bois de Boulaines (1 000 m<sup>3</sup>).

Les conduites d'amenée sont constituées de canalisations de 200 mm de diamètre depuis les points de captage jusqu'aux réservoirs.

Le réseau est arborescent et dessert toutes les parties agglomérées. Aucun dysfonctionnement n'est à observer.

Le réseau du hameau de Lardières est alimenté par une conduite de 200 mm de diamètre en provenance de Méru. Toutes les habitations sont desservies par le réseau. Une difficulté liée au passage en domaine privé d'une canalisation pour alimenter les maisons situées au passage à niveau est à noter.

Aucun dysfonctionnement n'est à noter sur les constructions isolées et le hameau de Boulaines.

D'après les débits de prélèvement autorisés, la capacité totale des points de captage, sans point de secours est supérieure à 7 000 000 m<sup>3</sup>/ an, alors que le prélèvement effectué sur l'année 2018 était de 1 400 000 m<sup>3</sup>. Les capacités sont donc suffisantes pour le développement futur.

## RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le réseau d'assainissement est géré par le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons depuis 2006.

Les eaux usées du territoire de Méru sont traitées par boues activées à aération prolongée, dans la station d'épuration de 36 000 EH implantée sur le territoire communal.

Le réseau d'assainissement fonctionne grâce à quelques postes de refoulement (5 au total) qui assurent le bon acheminement des eaux usées vers la station de traitement de Méru, située au sud-est de la commune. Quelques constructions isolées présentent des systèmes individuels d'assainissement.

Le SIBE (syndicat compétent en la matière avant 2006) a approuvé son schéma directeur d'assainissement. La grande majorité des constructions est raccordée au système collectif d'assainissement.

Des travaux de prolongation du réseau sont envisagés rue du 8 mai 1945. D'autre part, des modifications dans la zone d'activités sont en projet afin de séparer les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et usées.

Les constructions situées au nord du hameau de Lardières, à proximité du passage à niveau, ne sont pas desservies par le réseau collectif d'assainissement. Par ailleurs, aucun dysfonctionnement n'est à noter sur le réseau au sein du hameau.

Les données du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service de 2018 de la station d'épuration de Méru sont les suivantes :

- 27 458 habitants raccordés
- 10 284 abonnés

- Volume d'eaux usées traitées : 2 088 220 m<sup>3</sup> (soit 203 m<sup>3</sup>/abonné, soit 76 m<sup>3</sup>/habitant)
- Charge polluante moyenne sur l'année : 6 973 EH
- Charge brute de pollution 2018 : 2160 kgDBO<sub>5</sub>/j
- Conformité collecte des effluents : 0
- Conformité des équipements de traitement : 0
- Conformité des performances de traitement : 0
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel : 94 %
- Taux de boues évacuées selon les filières conformes : 100 %
- Taux de points noirs du réseau de collecte : 8,7 pour 100 km de réseau
- Réseau raccordé à la STEP de Méru : 29 953 m en unitaire (23%) ; 99 781 m en séparatif (77%), 41 postes de refoulement/relèvement.

Au vu de ces données, la station d'épuration offre une capacité suffisante pour faire face au développement éventuel des communes concernées. En effet, d'après la Communauté de Communes des Sablons, la station d'épuration de Méru est environ à 60% de sa charge nominale et le dimensionnement de l'usine reste donc cohérent avec les perspectives de croissance de 1 % et la localisation des extensions d'urbanisation prévues dans le SCOT.

Si des non-conformités ont pu être soulignées ces dernières années au niveau de la station, celles-ci reposent principalement sur des écarts en matière d'exploitation, pouvant parfois engendrer des pollutions significatives au milieu naturel. Pour résorber ces dépassements, des améliorations ont été apportées courant 2019 sur l'unité de traitement avec le renforcement de la métrologie et la mise en place d'une régulation pour fiabiliser les performances de traitement. L'abattement du phosphore, des matières en suspension et des pollutions azotées est désormais suivi en continu, permettant de garantir des performances accrues. L'unité est ainsi en capacité de s'adapter aux variations de charges dans le respect des normes de rejet. En parallèle, des investissements conséquents ont été réalisés dans le cadre du renouvellement des équipements pour ainsi pérenniser les performances de traitement. Ce programme de renouvellement sera maintenu dans une logique d'optimisation. Des actions permettant d'optimiser la protection de la ressource seront poursuivies en 2020 suite à la réalisation d'un audit permettant d'identifier les points de faiblesse des systèmes d'assainissement.

En outre, le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons s'est engagé à réaliser un audit complet de l'usine permettant de cibler les actions prioritaires à mener sur l'installation pour accroître ses garanties de traitement. Une étude sera également menée pour caractériser l'impact des rejets sur le milieu récepteur. Aussi, la mise en place d'une zone intermédiaire de rejet sera envisagée dans l'objectif de réduire les incidences de la station sur l'Esches, notamment en matière d'hydraulique.

En outre, il sera précisé que d'après le Rapport Annuel 2018 du SMAS, 23 % du réseau d'eaux usées qui est raccordé à la station de Méru est unitaire (et non 50 %).

## RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales à l'échelle du territoire des Sablons est en cours d'élaboration. Celui-ci va diagnostiquer le système de collecte des eaux pluviales sur la commune de Méru pour optimiser son fonctionnement. Une politique de réhabilitation et de réduction des eaux claires pourra ainsi être établie afin de réduire la charge hydraulique sur la station d'épuration de Méru, tout en améliorant la collecte des eaux usées.

Le plan du réseau des eaux pluviales fait apparaître en vert le réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales) et en bleu les eaux pluviales seules.

## COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La collecte et le traitement des déchets sont organisés de la façon suivante :

Les ordures ménagères sont ramassées 1 fois par semaine en secteur pavillonnaire est et ouest et 2 fois par semaine sur les secteurs de la Nacre et de Saint Exupéry. En centre-ville, elles sont ramassées 3 fois par semaine.

La société qui assure la collecte est Pizzorno Environnement ; les déchets sont dirigés vers le Centre de valorisation énergétique de Villers St Paul.

Le verre est ramassé une fois par semaine, collecté par la société FAYOLLE et envoyé chez Saint Gobain à Rosay St Albin.

Les emballages, papiers et cartons sont collectés 1 fois par semaine par Onyx Nord Normandie (VEOLIA propriété) et traités par SITA à Rochy Condé.

Les déchets verts sont ramassés 1 fois par semaine de fin mars à début décembre uniquement ; ils sont dirigés vers la plate-forme de compostage à Villeneuve les Sablons.